

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler le poste suivant à l'École Jours de Plaine (Maternelle à 12<sup>e</sup> année) :

**CONCIERGE DE SOUTIEN**

4,00 heures par jour  
(lundi au vendredi – 15 h 30 à 20 h 30)  
Poste temporaire

à

**École Jours de Plaine**

Case postale 135 – 283, route provinciale 480  
Laurier (Manitoba) R0J 1A0

**Les candidat(e)s doivent :**

- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder un certificat d'ouvrier qualifié dans un ou plusieurs métiers ou de responsable de l'entretien d'immeubles (atout)
- posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- avoir de l'expérience en nettoyage et en entretien
- démontrer de la ponctualité, la fiabilité, la minutie et la confidentialité
- démontrer une attitude courtoise et collaboratrice envers le public et les collègues de travail
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Salaire : 19,24 \$ à 22,26 \$ par heure

L'entrée en fonction se fera dès que possible jusqu'au 30 juin 2021 (4,00 heures par jour).

L'entrée en fonction sera du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 17 septembre 2021 (2,00 heures par jour).

Les personnes intéressées enverront leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence à :

**Madame Léah Delaurier-Bray, directrice**

École Jours de Plaine  
Case postale 135 – 283, route provinciale 480  
Laurier (Manitoba) R0J 1A0

Courriel : [leah.delaurier-bray@dsfm.mb.ca](mailto:leah.delaurier-bray@dsfm.mb.ca)

Téléphone : (204) 447-3364 Télécopieur (204) 447-2954

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.